COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 20 juillet 2017

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction

Séance du 27 juillet 2017

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

11

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés: Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND, Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

Absent: Denis TOURNEMAINE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUILLET 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2017.

Votes:

11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 27 juillet 2017. Le Maire

38_27-07-2017

Speed.

Ž

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-08-11T15-58-34.00 (MI207053945)

Identifiant unique de l'acte :

C67-216701276-20170811-38_27-07-2017-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 13 JUES 第2017

Date de décision :

11/08/2017

Certifié Conforme

Nature de l'acte : [

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

Acte:

38-27.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 11/08/17 à 15:58 Date 11/08/17 à 15:58 Par <u>SCHOCH Stephanie</u> Par <u>SCHOCH Stephanie</u>

Accusé de réception

Date 11/08/17 à 16:03

1 sur 1

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 20 juillet 2017

Séance du 27 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

11

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND, Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

Absent: Denis TOURNEMAINE

AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR SIGNER L'ENSEMBLE DES ACTES DE VENTE A VENIR DANS LE CADRE DES ACQUISITIONS FONCIERES RUE KLEINFELD ET NEUMATT POUR DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir un ensemble de parcelles rue Kleinfeld et rue Neumatt afin de procéder à l'élargissement de ces deux voies pour en faciliter la circulation.

Le Maire propose d'acquérir lesdites parcelles au prix de 5 000 € de l'are.

Le Maire précise que les propriétaires en ont été préalablement informés et que ceux-ci n'émettent aucune objection.

Le Maire précise qu'il souhaite être autorisé à signer les actes de vente à venir entre la commune et :

- Mme Jeanne WEHR, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 494/3, d'une contenance de 21 m² au prix de 1 050 €.
- M. Sylvain SCHULLER et Mme Béatrice ODOLAY, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 496/6, d'une contenance de 20 m² au prix de 1 000 €.
- M. Léon UHLERICH et Mme Madeleine FLICKER, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 498/7, d'une contenance de 43 m² au prix de 2 150 €.
- M. Pierre HERZOG et Mme Marie Jeanne WEHR, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 500/8, d'une contenance de 23 m² au prix de 1 150 €.
- M. Alfred LANG et Mme Germaine HERZOG, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 482/10 d'une contenance de 6 m² au prix de 300 €.
- M. Alfred LANG et Mme Germaine HERZOG, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 484/10 d'une contenance de 22 m² au prix de 1 100 €.
- M. Jean-Paul GUTH, Mme Angélique GUTH, Mme Marie RAPP et Anne GUTH, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n°486/11 d'une contenance de 29 m² au prix de 1 450 €.

- M. René DANNHOFF et Mme Marie Claire NOSS, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 488/12 d'une contenance de 32 m² au prix de 1 600 €.
- M. Joseph KLEIN, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 490/13 d'une contenance de 28 m² au prix de 1 400 €.
- M. Gérard FENGER, M. Jean FENGER, M. André FENGER et M. Albert FENGER, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 492/14 d'une contenance de 37 m² au prix de 1 850 €.
- M. Jean Marie RIEDINGER et Mme Christiane BRAND, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 502/32 d'une contenance de 77 m² au prix de 3 850 €.

VU le procès-verbal d'arpentage n° 351 F établit en date du 10 janvier 2017 par le cabinet de géomètres-experts G.GAUTIER sis 13 rue des Tilleuls à 67117 FURDENHEIM et enregistré par les services du cadastre en date du 08 juin 2017 ;

VU le procès-verbal d'arpentage n° 352 B établit en date du 10 janvier 2017 par le cabinet de géomètres-experts G.GAUTIER sis 13 rue des Tilleuls à 67117 FURDENHEIM et enregistré par les services du cadastre en date du 08 juin 2017 ;

VU le procès-verbal d'arpentage n° 353 X établit en date du 15 mars 2017 par le cabinet de géomètres-experts G.GAUTIER sis 13 rue des Tilleuls à 67117 FURDENHEIM et enregistré par les services du cadastre en date du 05 juillet 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'acquérir l'ensemble des parcelles suivantes :
- Mme Jeanne WEHR, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 494/3, d'une contenance de 21 m² au prix de 1 050 €.
- M. Sylvain SCHULLER et Mme Béatrice ODOLAY, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 496/6, d'une contenance de 20 m² au prix de 1 000 €.
- M. Léon UHLERICH et Mme Madeleine FLICKER, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 498/7, d'une contenance de 43 m² au prix de 2 150 €.
- M. Pierre HERZOG et Mme Marie Jeanne WEHR, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 500/8, d'une contenance de 23 m² au prix de 1 150 €.
- M. Alfred LANG et Mme Germaine HERZOG, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 482/10 d'une contenance de 6 m² au prix de 300 €.
- M. Alfred LANG et Mme Germaine HERZOG, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 484/10 d'une contenance de 22 m² au prix de 1 100 €.
- M. Jean-Paul GUTH, Mme Angélique GUTH, Mme Marie RAPP et Anne GUTH, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n°486/11 d'une contenance de 29 m² au prix de 1 450 €.
- M. René DANNHOFF et Mme Marie Claire NOSS, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 488/12 d'une contenance de 32 m² au prix de 1 600 €.
- M. Joseph KLEIN, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 490/13 d'une contenance de 28 m² au prix de 1 400 €.
- M. Gérard FENGER, M. Jean FENGER, M. André FENGER et M. Albert FENGER, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 492/14 d'une contenance de 37 m² au prix de 1 850 €.
- M. Jean Marie RIEDINGER et Mme Christiane BRAND, concernant la cession de la parcelle cadastrée section 11 n° 502/32 d'une contenance de 77 m² au prix de 3 850 €.
- de réaliser les actes de cession par actes notariés devant Maître BERNHART, Notaire à Wasselonne ;

- de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la loi de finance du 30 septembre 1982, modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts, prévoyant l'exonération de toute perception au profit du Trésor pour la présente acquisition ;
- d'intégrer lesdites parcelles dans le domaine privé communal ;
- de prendre en charge tous les frais relatifs à ces transactions ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à ces transactions ;

- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Votes:

11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 27 juillet 2017. Le Maire

39_27-07-2017

A COLOR

50

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-08-11T15-58-34.01 (MI207053946)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170811-39_27-07-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNOSEMBLE

DES ACTES DE VENTE A VENIR DANS LE CALIFE DES ACQUISITIONS DE REPUBLICATION DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CONTRA QUISITIONS

D'ELARGISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DE VOIRILCONforme

Date de décision :

11/08/2017

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.1. Acquisitions

Acte:

39-27.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/08/17 à 15:58

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 11/08/17 à 15:58

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 11/08/17 à 16:03

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 27 juillet 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

11

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND, Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

Absent: Denis TOURNEMAINE

AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE DU CHATEAU A ERGERSHEIM

Le Maire explique qu'il s'agit d'une convention tripartite entre :

- La commune d'Ergersheim, sise place de la Mairie 67120 ERGERSHEIM,
- La Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) sise 4 rue Bartisch 67100 STRASBOURG, représentée par son Directeur Général M. Richard MISTLER,
- et la Société Pierres et Territoires de France, sise 11 rue du Marais Vert 67084 STRASBOURG CEDEX, représentée par son Directeur Christophe GLOCK.

Les trois parties susvisées se sont engagées, lors des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de leur projet respectif, à participer à hauteur d'un tiers aux dépenses liées à la réalisation de la voirie commune, dénommée Impasse du Château, desservant les trois propriétés.

Dans ce contexte le Maire précise la nécessité de mettre en place une convention répartissant le rôle et la contribution de chacune des parties.

VU le projet de convention établi par la SIBAR;

CONSIDERANT que le pilotage du projet sera assuré par la SIBAR ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maitrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la voirie impasse du Château à Ergersheim.
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention.

- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Votes: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 27 juillet 2017 Le Maire

40_27-07-2017

Special

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Certifie

Conforme

Identifiant FAST: ASCL_2_2017-08-11T15-58-35.00 (MI207053947)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170811-40_27-07-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE DU CHATEAU A ERGERSHEIM

Date de décision: 11/08/2017

Délibération

Matière de l'acte :

Nature de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats

Acte:

40-27.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 11/08/17 à 15:58 Date 11/08/17 à 15:58 Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 11/08/17 à 16:03

1 sur 1

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 27 juillet 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

11 <u>Présents</u> : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND, Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

Absent: Denis TOURNEMAINE

AUTORISATION DONNE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DE NOTRE COMMUNE PAR LE PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT

Sur le rapport de M. Éric BOEHLER, adjoint au Maire, élu relais Transition Energétique :

VU:

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'Energie;
- la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique;
- la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II);
- le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie;
- le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;
- la convention de partenariat, avec le Pays Bruche Mossig Piémont, intitulée
 « convention de partenariat valorisation des certificats d'économies d'énergie
 (CEE) des communes du Pays » annexée à cette présente délibération

CONSIDERANT:

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec le Pays afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergie;
- le dispositif élaboré par le Pays pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre le Pays Bruche Mossig Piémont et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le Pays Bruche Mossig Piémont pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays jusqu'à la fin de la 4^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020;
- AUTORISE ainsi la commune à confier au Pays le mandat pour :
 - procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire;
 - signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert au Pays Bruche Mossig Piémont des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE;
- PREND ACTE que les opérations confiées au Pays Bruche Mossig Piémont ne pourront être valorisées par le Pays que dans la mesure où les justificatifs de

réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;

- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays Bruche Mossig Piémont qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéficie de la commune

Votes: 11 Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 27 juillet 2017. Le Maire

41_27-07-2017

Cucross.

3

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

identifiant FAST:

ASCL_2_2017-08-11T15-58-36.00 (MI207053948)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170811-41_27-07-2017-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNS LA CONVENTION

CONCERNANT LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DE NOTRE COMMUNE PAR LE PANGERUCE DE SIGNAME Conforme

PIEMONT

Date de décision :

11/08/2017

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats

Acte:

41-27.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 11/08/17 à 15:58 Date 11/08/17 à 15:58 Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 11/08/17 à 16:03

1 sur 1